

Votre maison est-elle protégée contre les incendies de forêt?

Protégez votre maison grâce à **INTELLI-FEU**



Qui n'a pas rêvé de construire la maison parfaite sur une belle colline boisée? De plus en plus de Néo-Brunswickois vivent à la campagne, ce qui augmente le nombre de maisons construites sur les terres forestières rurales de notre province.

Cette tendance préoccupe le service d'incendie du ministère des Ressources naturelles, puisque les allées étroites et les entrées sinueuses gênent souvent les déplacements des pompiers et du matériel de lutte contre les incendies.

Pour bien protéger votre demeure et votre famille en cas d'urgence, il est essentiel de préparer la zone qui entoure votre maison. Créez un espace exempt de combustibles autour de votre habitation et des autres bâtiments afin de les protéger contre les incendies de forêt.

Réduire le risque...

Un espace dégagé d'un rayon de dix mètres autour d'une maison peut suffire à la protéger contre les feux de forêt!

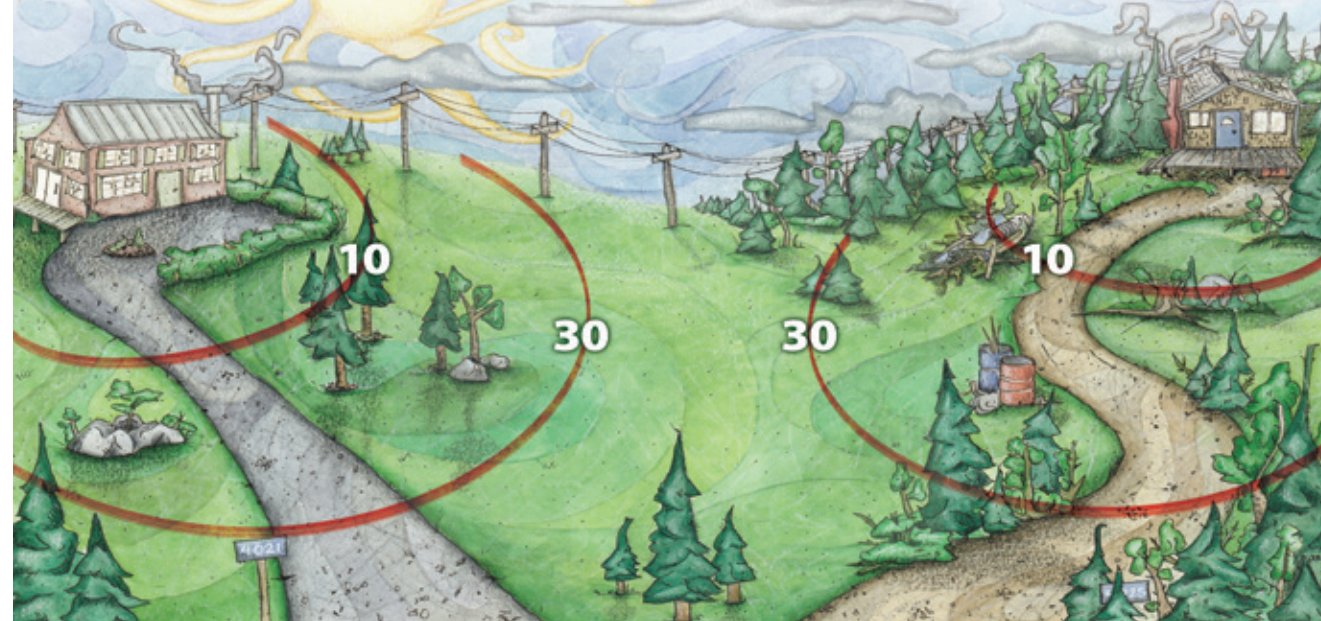
Rayon de 10 mètres autour de votre maison et des autres bâtiments

Procédez au nettoyage général de la cour. Enlevez les combustibles comme les herbes mortes, les aiguilles et les feuilles mortes. Tondez le gazon. Déplacez les piles de bois ainsi que les réservoirs de propane et de carburant à plus de 10 mètres de la maison. Enlevez du toit et des gouttières les débris et les branches d'arbre en surplomb.

Éclaircissez les arbustes et les branches basses. Élaguez les arbres à une hauteur de 2,5 mètres du sol. Enlevez tous les arbres morts et hautement inflammables. Au niveau du sol, éclaircissez les arbres de sorte à créer un espace de trois mètres entre ceux-ci. Sur les pentes faibles, créez un espace de six mètres entre les arbres. Sur les pentes abruptes, l'espace devrait être de 12 mètres. Enlevez toute la végétation des zones qui ont été éclaircies.

Rayon de 10 à 30 mètres autour de votre maison et des autres bâtiments

Pour ralentir la propagation du feu, éclaircissez et élaguez la végétation et les arbres. Pour éviter que le feu se propage d'un arbre à un autre, espacez-les pour que la distance entre leurs cimes soit de trois à six mètres. Pour empêcher le feu de se propager du sol au couvert forestier, enlevez les combustibles étagés tels que les arbres morts et les arbustes épais. Si vous plantez de nouveaux arbres, envisagez des essences feuillues comme l'érable, le bouleau, le chêne et le tremble, qui ne prennent pas feu facilement.



Rayon de plus de 30 mètres autour de votre maison et des autres bâtiments
Prenez des mesures pour réduire l'intensité et la vitesse de propagation d'un incendie de forêt. Cherchez des possibilités de créer un espace entre les arbres et d'autres végétaux potentiellement inflammables. Conservez les arbres feuillus qui sont plus résistants au feu. L'éclaircissement et l'élagage sont des mesures efficaces pour y parvenir.

Assurer la sécurité de votre habitation et de vos bâtiments

Les bardeaux de bois non traité sont la cause principale de destruction des habitations lors des incendies de forêt. Utilisez des matériaux de couverture ignifugés tels que les tuiles en métal, en terre cuite ou en béton, ou encore les bardeaux d'asphalte ou de bois traité.

Les avant-toits et les parties en surplomb retiennent la chaleur et les cendres, ce qui augmente le risque de dommages et de destruction du bâtiment. Remplacez le dessous des parties en surplomb par un revêtement non combustible ou en contreplaqué.

Installez un revêtement extérieur de parement non combustible tel que du stuc, des blocs en béton, du béton coulé, de la pierre ou un revêtement ignifugé.

Si un incendie de forêt se déclare

- Composez le 911.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Fermez les réservoirs de carburant et de propane.
- Préparez-vous à évacuer si nécessaire : vous, votre famille et vos animaux domestiques.

Enlevez les débris qui se sont accumulés entre les panneaux de terrasse à fente et sous ceux-ci. Installez du grillage à mailles de ¼ de pouce sur les ouvertures de ventilation pour empêcher les cendres d'y pénétrer.

Coupez les branches qui sont à moins de trois mètres de la cheminée. Faites vérifier votre cheminée régulièrement par un inspecteur agréé du Programme de formation technique en énergie du bois (WETT).

Maintenez un espace de dégagement de trois mètres entre les branches et les lignes électriques. Communiquez avec Énergie NB pour faire enlever les arbres morts qui pourraient tomber sur les lignes électriques.

Si votre maison est située loin de la route, ou si vous partagez une entrée avec un voisin, assurez-vous d'afficher le numéro de votre adresse de voirie sur la route de sorte qu'il soit visible dans les deux directions.

Le saviez-vous?

- Au Nouveau-Brunswick, la plupart des incendies de forêt se déclarent au printemps, juste après la fonte de la neige.
- Les herbes mortes deviennent inflammables quelques heures seulement après la fonte de la neige, surtout si le temps est venteux.
- Les feux d'herbes brûlent rapidement et dégagent beaucoup de chaleur. Ils se propagent rapidement.
- L'activité humaine cause 95 % des incendies de forêt au Nouveau-Brunswick; seulement 5 % sont attribuables à la foudre.

Évaluation du risque d'incendie de forêt

Utilisez le tableau suivant pour déterminer la vulnérabilité de votre maison. Encercler le chiffre qui correspond le mieux à votre situation. Additionnez les chiffres encerclés et reportez-vous au total des risques à la fin du tableau.

Emplacement de la maison		
Terrain plat ou pente ascendante de moins de 5 % en direction du bâtiment 1	Pente ascendante d'entre 5 et 20 % en direction du bâtiment 3	Au sommet d'une colline dont la pente est de plus de 20 % 6
Résineux à proximité de la maison		
Aucun entre 0 et 10 m 0	Entre 3 et 10 m 9	À moins de 3 m du bâtiment 15
Piles de bois, débris et autres matières inflammables		
Rien à plus de 15 m du bâtiment 0	Entre 3 et 15 m du bâtiment 3	À moins de 3 m du bâtiment 6
Forêt de résineux		
Éclaircie, élaguée et défrichée à une distance de 10 à 30 m du bâtiment 1	Forêt non aménagée à une distance de 10 à 30 m 12	
Revêtement du toit		
Tuiles de métal, bardeaux d'asphalte – avant-toits fermés 0	Bardeaux de bois traité – avant-toits fermés 3	Bardeaux de bois non traité avec avant-toits fermés ou ouverts 24
– avant-toits ouverts 3	– avant-toits ouverts 15	
Propreté du toit		
Aucune feuille, brindille, etc. 0	Accumulation de moins de 1 cm d'épaisseur 3	Accumulation de plus de 1 cm d'épaisseur 6
Revêtement		
Stuc, briques, pierre, métal, aluminium 0	Billots de bois 1	Vinyle, bois 6
Véranda ou terrasse		
Aucune ou construite entièrement en matériaux ininflammables 0	En bois, sous-face fermée 3	En bois, sous-face ouverte 6
Équipement de protection		
Boyau d'arrosage avec mise sous pression et extincteurs -3	Barils d'eau, sceaux, pelles, hache 3	Pas de boyau, d'eau ou d'outils 9
<15 : faible 16 – 24 : moyen 25 – 34 : élevé >35 : trop élevé!		

Permis de brûlage

Appelez la ligne d'information sans frais au **1-866-458-8080** ou consultez le site Web sur l'indice des feux : http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/alerte/indice_des_feux.html